

Présentation de bills

M. SKELLY—LA VENTE D'AVIONS AU GOUVERNEMENT DU HONDURAS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai de plus une pétition dans laquelle on demande au gouvernement canadien de cesser de vendre des avions Buffalo au gouvernement du Honduras, car ce dernier soutient les guérillas somozistes qui ont envahi le Nicaragua et lancé des roquettes contre des avions dans le port de Corinto. Au cours d'une invasion aérienne, ils ont essayé de bombarder une raffinerie de pétrole au Nicaragua.

M. ROSE—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, c'est peut-être une ironie du sort, mais le moment est quand même bien choisi pour présenter ma pétition puisque c'est aujourd'hui que le gouvernement dépose sa réponse au rapport Gilson, un rapport controversé. Les gens de ma province suivent de très près la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. J'ai donc l'honneur de présenter, au nom d'habitants de ma province, une pétition pour protester contre les modifications apportées à ce tarif. Ces gens estiment que les changements proposés vont faire baisser les recettes agricoles, démanteler les localités situées le long des embranchements ferroviaires et accroître les frais de camionnage et de transport routier. Je demande donc en leur nom, qu'on maintienne indéfiniment le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau tel qu'il est actuellement, c'est-à-dire garanti par les textes de loi.

M. GASS—LES QUOTAS DE THON ROUGE

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter cette pétition au nom de la Eastern Kings Fishermans Association et des pêcheurs des ports de North Lake, Morell, Savage Harbour, North Rustico et de Malpègue. Cette pétition demande que les quotas de thon rouge soient également répartis dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Les auteurs espèrent que vous trouverez le document réglementaire et que vous userez des pouvoirs dont vous êtes investie pour le faire étudier et le renvoyer au comité pertinent le plus tôt possible.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION CONCERNANT LES HEURES DE TRAVAIL

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke) demande à présenter le bill C-662, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (heures de travail).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Parker: Madame le Président, je serai très bref. Le projet de loi tendant à modifier la loi sur les chemins de fer est destiné à améliorer la sécurité des trains au Canada. A l'heure actuelle, une loi aux États-Unis interdit aux chemins de fer de

faire travailler les cheminots plus de 12 heures s'ils ont besoin de repos. Quand ils franchissent la frontière pour venir au Canada, cette loi n'est plus en vigueur. Ils doivent parfois travailler de 20 à 25 heures sans avoir droit à une période de repos. Si la Chambre adopte cette loi, les accords en vigueur aux États-Unis devront être respectés quand les cheminots travaillent au Canada. Cette mesure est analogue à notre Code du travail. Il serait fort utile d'adopter ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[Français]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE RELATIVE AUX COMPTES OUVERTS AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-126, intitulé: «Loi n° 2 modifiant la Loi sur l'administration financière.»

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme le Président: Quand ce bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord!

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n°s 1877, 4258 et 4468.

[Texte]

LA SOCIÉTÉ ASTRA TRUST

Question n° 1877—**M. Lewis:**

La société Astra Trust est-elle actuellement un prêteur agréé pour l'achat, l'établissement et l'administration de prêts en vertu de la partie I de la loi nationale sur l'habitation et, a) dans l'affirmative, (i) quand cette désignation a-t-elle été approuvée (ii) qui l'a approuvée et à quel titre, b) dans la négative, cette société a-t-elle jamais été désignée ainsi et, dans l'affirmative, (i) quand cette désignation a-t-elle été approuvée (ii) qui l'a approuvée et à quel titre?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'a fourni les renseignements suivants: La société Astra Trust a été désignée prêteur agréé par un décret du conseil le 22 novembre 1979. La SCHL a fait l'étude de la documentation et des renseignements fournis par le requérant et a conclu que le candidat répondait à toutes les exigences de la Société. A ce titre, la SCHL a fait une demande au gouverneur en conseil pour que cette société soit désignée prêteur agréé.